Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1131

Artikel: La grande indifférence du Parlement
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011608

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

●●●

dangers pour la Suisse, dont l'évolution est bien évidemment un cas particulier en Europe. C'est plus largement encore la cohérence et la puissance de la culture politique dominante, qui se prolonge sous sa forme militante de la guerre, bien plus avant dans le siècle que dans tout autre pays d'Europe occidentale. L'analyse politique renvoie donc du plan des institutions à l'étude des mentalités, policières et collectives.

Un Etat faible une démocratie forte

Les experts ne s'en tiennent pas là. Ils soulignent bien évidemment l'insuffisance des bases légales, la confusion administrative entre les tâches de justice et de police confiées au Ministère public, et ils rappellent les interventions parlementaires et les controverses suscitées par les projets régulièrement combattus de troupes d'intervention policière chargées de renforcer les forces cantonales. A propos de ce dernier cas, on retrouve dans la décennie septante l'assimilation des nouveaux mouvements sociaux et culturels à une menace contre l'Etat. Comment l'expliquer ? Emballement de la machine administrative mal contrôlée ? Nervosité et rigidité psychologique particulière de tel procureur de la Confédération ou de tel chef du Département de justice et police ? Craintes collectives avivées par la conjoncture économique et le réveil de la xénophobie (première initiative Schwarzenbach) ? L'histoire de ces années est à écrire. Nul doute que les fichiers de la Confédération apporteront aux historiens, malgré les inexactitudes, les lacunes et les bêtises des fiches, de nombreuses et précieuses informations, ce qui justifie entièrement la conservation de ces documents aux Archives fédérales.

La protection de l'Etat est toujours un problème pour la démocratie. Elle l'est d'autant plus ici que la culture politique suisse dominante est celle d'un Etat libéral et fédéral. Un Etat faible, aux compétences limitées et partagées comme l'a été et comme l'est toujours la Confédération, n'est pas forcément la meilleure garantie de la liberté des citoyens. Pas plus que la milice l'assurance d'un traitement de qualité.

L'affaire des fiches est-elle vraiment et seulement l'expression d'un excès de pouvoir de l'Etat (ou de sa police) ou, en partie au moins, la conséquence de la confusion entre autorité publique et société civile ? Le rapport Kreis/Delley/Kaufmann devrait en tous cas amener les politologues et les philosophes — peut-être même les autorités et les parlementaires — à se poser la question. ■

MÉDIAS ET POLICE

Dès la fin des années 60, la tension est vive entre certains milieux politiques et la SSR, accusée de souffler sur la braise de la contestation par des émissions tendancieuses. C'est à cette époque qu'est créé le club Hofer qui se donne pour mission de surveiller les médias et de combattre l'influence gauchiste.

En 1969, la direction de la SSR transmet au Ministère public fédéral la liste des 460 collaborateurs de la Télévision romande. La Police fédérale lui renvoie des informations sur neuf d'entre eux.

Même scénario à l'Agence télégraphique suisse. La direction, réagissant aux accusations de manipulation de l'information par certains de ses journalistes, transmet en 1972 la liste de son personnel à la police qui discutera ultérieurement de cinq cas avec la direction.

La grande indifférence du Parlement

(*réd*) Les révélations de la commission d'enquête parlementaire (CEP) sur le fichier de la police fédérale, à la fin de 1989, suscitent une vague d'indignation dans l'opinion, en Suisse alémanique notamment. Certains n'hésitent pas alors à comparer les agents de la protection de l'Etat à la sinistre Stasi de l'Allemagne de l'Est. Mais s'agissait-il vraiment de révélations ?

Répondant en 1964 à la question d'un parlementaire communiste, le Conseil fédéral confirme la surveillance du trafic aérien avec les pays de l'Est. En 1970, à propos de l'affaire du *Petit livre rouge des écoliers*, le conseiller fédéral Furgler explique que la tâche de protection de l'Etat implique le recueil et l'enregistrement de toutes les informations essentielles à la sûreté intérieure et extérieure. On avait déjà là une idée du caractère très extensif de la notion de sûreté.

Deux ans plus tard le socialiste Arthur Villard met en doute la qualité des informations récoltées par la Police fédérale: n'est-il pas fiché en tant que membre d'un groupe subversif responsable d'un tract contre l'initiative Schwarzenbach, alors qu'en réalité il est seul en cause dans cette affaire ?

L'énumération est longue des interventions parlementaires et des réponses du Conseil fédéral qui traitent de la surveillance politique exercée par la police. En 1972 Kurt Furgler invite même les députés à demander tous les détails désirés au procureur fédéral. Les commissions de gestion ne manquent pas d'inspecter occasionnellement le Ministère public. En 1987, soit deux ans avant le «scandale des fiches», la commission de gestion du Conseil national apprend l'existence de 900 000 fiches et de 21 000 dossiers. A Moritz Leuenberger, futur président de la CEP, le procureur Gerber présente une sélection de fiches partiellement masquées mais refuse l'accès direct aux informations détenues par la police. *«Si la section ou la commission de gestion décident malgré tout une inspection pour contrôler d'autres fiches, il faudrait considérer cela comme une méfiance très profonde»* écrit Gerber à Elizabeth Kopp.

La stupéfaction qui saisit le Parlement en 1989 est donc feinte. Si l'on excepte quelques députés de gauche qui régulièrement ont interpellé le gouvernement, la grande majorité des parlementaires a fait preuve de bien peu de curiosité, approuvant le plus souvent tacitement, parfois explicitement, l'activité de la Police fédérale et se contentant des réponses évasives du Conseil fédéral.

RÉFÉRENCE

Georg Kreis, Jean-Daniel Delley, Otto Kaufmann: *La protection politique de l'Etat en Suisse*, Editions Paul Haupt, Berne, 1993, 663 pages.